
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 novembre 2023 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Maire d'arrondissement suppléant

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

Monsieur Michael MCDERMOTT, Commandant du poste de quartier 3 au Service de police de la Ville de Montréal.

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement suppléant déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA23 28 205

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mardi 7 novembre 2023 avec l'ajout des items 30.05 et 65.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

Annonces du maire d'arrondissement suppléant

Le maire d'arrondissement suppléant, monsieur Alain Wilson, souhaite la bienvenue à la séance du conseil et présente les travaux en cours, les nouveautés et les événements tenus à l'arrondissement.

Il débute en expliquant la problématique de circulation sur le pont. Il est conscient de la congestion routière causée principalement par la configuration de l'intersection Jacques-Bizard et Cherrier. Les entraves routières à cette intersection devraient se terminer vers le 24 novembre prochain.

Ensuite, il rappelle les travaux de construction d'un égout pluvial sur la rue Cherrier qui aidera à rediriger l'eau de ruissellement provenant du secteur du village de l'île au nord de Cherrier. Il précise que les travaux seront bientôt terminés et l'asphaltage du tronçon est prévu le 9 novembre. En ce qui concerne les travaux pour le secteur de la rue Bellevue, une deuxième couche d'asphaltage a été réalisée sur une partie de cette rue et 5 lampadaires seront connectés. Pour ce qui est des travaux d'embellissement, ils seront effectués au printemps 2024.

Après avoir donné des explications sur le report des travaux de planage et de pavage entrepris le 29 septembre dernier sur certaines des rues de l'arrondissement, le maire suppléant énumère la liste des rues qui seront réalisées l'an prochain. Puis, il remercie les citoyens pour leur compréhension.

Par la suite, il rappelle que le stationnement de nuit durant la période hivernale sera interdit à partir du 1^{er} décembre 2023 entre 1 h et 7 h le matin. Il invite les citoyens à consulter le journal de l'arrondissement pour les détails concernant l'installation des abris d'auto qui sont permis sur le territoire du 15 octobre au 15 avril.

Il revient sur l'avancement des travaux de gainage et de resurfaçage de la rue Saint-Pierre qui devraient prendre fin cet automne, à l'exception du resurfaçage, qui se poursuivra au printemps prochain.

Toujours en matière de travaux de réfection, il présente le projet de réhabilitation du chalet du parc Robert-Sauvé et mentionne le dépôt d'un projet de règlement d'emprunt de 6 millions de dollars pour assurer le financement des travaux. L'arrondissement prévoit lancer un appel d'offres au printemps prochain.

Ensuite, il fait un retour sur la soirée de reconnaissance des bénévoles qui s'est tenue samedi dernier à la Salle Pauline Julien et remercie tous ceux qui s'engagent généreusement au bien-être de leur communauté.

Également, il remercie les citoyens qui ont décoré leur résidence pour l'Halloween et particulièrement pour l'accueil réservé aux enfants et aux familles durant cette journée.

Pour conclure, le maire d'arrondissement suppléant fait l'annonce de quelques événements qui auront lieu dans les prochaines semaines :

Le Marché artisanale du Cercle des Fermière de L'Île-Bizard - dimanche 12 novembre de 10 h à 16 h au Pavillon Vincent Lecavalier;

Le Bazar À Cœur ouvert au profit des camps de répit les 18 et 19 novembre de 10 h à 16 h au Pavillon Vincent Lecavalier;

La Guignolée organisée par le Club Optimiste de L'Île-Bizard présentement en cours. Les denrées non périssables sont collectées aux endroits suivants : IGA L'Île-Bizard, centre socioculturel et à la pharmacie Jean-Coutu à L'Île-Bizard;

Marché de Noël Jonathan-Wilson : samedi 2 décembre de 10 h à 15 h 30 à l'école Jonathan-Wilson;

Le Marché de Noël de la Résidence du Vent de l'Ouest : samedi 9 décembre entre 10 h et 15 h;

Le Courrier des Lutins, dimanche 3 décembre;

Finalement, il rappelle que l'élection partielle pour la mairie de l'arrondissement aura lieu les dimanches 10 et 17 décembre. La campagne électorale se tient depuis le 3 novembre dernier et se poursuivra jusqu'à la dernière journée, soit le 17 décembre.

Le maire d'arrondissement cède la parole au commandant M. Mc Dermott, du poste de quartier 3 du Service de police de la Ville de Montréal qui fait le bilan des activités du dernier mois et ceux de novembre.

Ces activités sont les suivantes :

En matière de sécurité routière :

- Tenue d'opérations de distractions au volant;
- Tenue d'opérations de vitesse qui ont permis de constater de grands excès de vitesse sur L'Île;
- Les opérations de virages interdits toujours en cours sur la rue Cherrier à l'intersection du boulevard Jacques-Bizard. Plusieurs constats d'infraction ont été émis en vue de sensibiliser à cette problématique qu'est le manque de fluidité sur le pont occasionné par les travaux ;
- Les opérations de sécurité autour des écoles ont été augmentées, à cause de la grève des autobus et des enseignants;

- Entre le 10 et le 16 novembre la présence d'agents sur les routes en vue de la surveillance de comportements imprudents des citoyens, tels que le non le non-respect des arrêts obligatoires et de la signalisation « céder le passage »;
- Début de la période des barrages pour contrer l'alcool au volant à l'approche des fêtes.

En matière communautaire :

- Les présentations effectuées dans les écoles par les agents socio communautaire se poursuivent;
- La visibilité accrue des policiers à L'Île et à Pierrefonds à l'occasion de l'Halloween;
- La participation d'un groupe de policiers à une soirée de jeux vidéo organisée par *La Maison des jeunes* en vue de faciliter les rapports et les échanges entre la police et les jeunes;
- *La Journée des fèves au lard* qui vise à vendre des repas et redistribuer des fonds à l'ensemble de la communauté. Une fois de plus, le poste de quartier 3 a surpassé l'objectif fixé. Le commandant souligne le dévouement de madame Julie Dupré, agente socio communautaire qui a vendu un nombre record de repas;

Pour terminer, le commandant souligne qu'en compagnie des membres de son équipe, ils ont partagé un repas de fèves au lard avec des résidents du Vent de l'Ouest.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 44

Monsieur Karim Rabhi	- S'informe sur l'avis juridique concernant un règlement sur les fosses septiques
Madame Ginette Lévesque	- Présente une facture pour dommages matériels subis suite à une infiltration d'eau au 571 chemin Cherrier.
Madame Thelma Bélisle	Nettoyage des fossés bordant la rue Joly
Monsieur Eric Schild	- Nettoyage des rues et la réparation des routes (nids de poule) - Réfection de la rue Saint Jean-Baptiste
Madame Christine Charlebois	- Fin des travaux d'asphaltage de la rue Joly dû à un trou? - Nettoyage du fossé du côté nord-est de la rue Joly
Monsieur Helmut Mitschuinig	Options envisagées autre qu'une passerelle entre L'Île-Bizard et la Ville de Laval pour rejoindre le REM
Monsieur Eric Schild	- Bloc de béton placé sur sa rue

Fin : 19 h 59

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question

CA23 28 206

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte Geneviève du mardi 3 octobre 2023.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 3 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1239452027

CA23 28 207

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 10 octobre 2023 - séance de 13 h 30.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 10 octobre 2023 - séance de 13 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1239452028

CA23 28 208

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 10 octobre 2023 - séance de 14 h 00.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 10 octobre 2023 - séance de 14 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1239452029

CA23 28 209

Prendre acte du procès-verbal et du compte rendu des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 19 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1239452030

CA23 28 210

Accorder un contrat à Pavage d'Amour inc., pour la reconstruction des compartiments de stockage des matériaux à l'entrée de la cour de voirie municipale ainsi que la modification du tracé de la voie d'accès de celle-ci - Dépense totale de 1 091 696,65 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 949 301,44 \$ \$ + contingences : 142 395,22 \$ - Appel d'offres public (2023-11) - (5 soumissionnaires)

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'accorder à Pavage d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction des compartiments de stockage des matériaux à l'entrée de la cour de voirie municipale ainsi que la modification du tracé de la voie d'accès de celle-ci, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 949 301,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 2023-11;
2. D'autoriser une dépense de 142 395,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. De procéder à une évaluation du rendement de Pavage d'Amour inc.;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1230543028

CA23 28 211

Approuver la convention de bail entre le Centre de la petite enfance La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour la location de l'immeuble situé au 265, boulevard Chevremont à L'Île-Bizard, pour une durée cinq (5) ans, débutant le 1er janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2028.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver la convention de bail entre le Centre de la petite enfance La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour la location de l'immeuble situé au 265, boulevard Chevremont à L'Île-Bizard, pour une durée cinq (5) ans, débutant le 1er janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1239350035

CA23 28 212

Autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2023.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2023;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1239350033

CA23 28 213

Accorder une contribution financière de 5 150 \$ à l'Association des aventuriers de Baden-Powell (scouts) pour la réalisation du programme « Brigade neige » pour la période du 8 novembre 2023 au 30 avril 2024 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et l'organisme.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 5 150 \$ à l'Association des aventuriers de Baden-Powell (scouts) pour la réalisation du programme « Brigade neige » pour la période du 8 novembre 2023 au 30 avril 2024 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1239350036

CA23 28 214

Approuver deux addendas aux conventions de contribution financière conclues entre la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et la Maison des jeunes de L'Île-Bizard (CA23 28063) ainsi que celle avec l'Association sportive Bon Vieux Temps (CA23 28089) dans le cadre du programme Prévention Montréal afin de modifier le calendrier de versement des contributions.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver les addendas aux conventions de contribution financière conclues entre la Ville de Montréal - arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et la Maison des jeunes de L'Île-Bizard et celle conclue avec l'Association sportive du Bon Vieux Temps dans le cadre du programme Prévention Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1239350042

CA23 28 215

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans la bibliothèque de son territoire.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève prenne en charge la distribution des «Boîtes bienvenue bébé» à la bibliothèque de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239350034

CA23 28 216

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 septembre 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1239452031

CA23 28 217

Accorder un appui au projet de réfection du toit du complexe sportif situé au 750, boulevard Jacques-Bizard à L'Île-Bizard, déposé par le Complexe sportif Saint-Raphaël au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accorder un appui au projet de réfection du toit du complexe sportif situé au 750, boulevard Jacques-Bizard à L'Île-Bizard, déposé par le Complexe sportif Saint-Raphaël (CSSR) au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Le CSSR s'engage à respecter les modalités détaillées au programme et à défrayer les coûts.

L'arrondissement n'engagera aucune dépense relative à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1239350040

CA23 28 218

Autoriser le règlement hors Cour d'un recours en injonction intenté par l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1) en entérinant une transaction prévoyant la réalisation de travaux d'imperméabilisation de l'immeuble sis au 12, Croissant Barabé, dans ledit arrondissement.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'autoriser le règlement hors cour d'un recours en injonction intenté par l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), notamment, en entérinant une transaction prévoyant la réalisation de travaux d'imperméabilisation de l'immeuble sis au 12, Croissant Barabé, dans ledit arrondissement;

2. De désigner la personne agissant à titre de secrétaire d'arrondissement, Mme Edwige Noza ou son remplaçant dûment désigné, pour signer ladite transaction pour le compte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1236976001

CA23 28 219

Affecter des surplus de gestion affectés - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 45 945,00 \$, représentant les revenus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement qui a eu lieu le 13 octobre 2023. Autoriser une dépense de 28 481,92 \$ t.t.i. pour payer les dépenses en provenance des surplus de golf. Les profits pour l'année 2023 s'élèvent à 19 937,22 \$.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'affecter des surplus de gestion affectés - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 45 945,00 \$, représentant les revenus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement qui a eu lieu le 13 octobre 2023;

D'autoriser une dépense de 28 481,92 \$ taxes incluses pour payer les dépenses en provenance des surplus de golf.

Les profits pour l'année 2023 s'élèvent à 19 937,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1239350037

CA23 28 220

Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

L'événement est le suivant :

Événements	Lieux et achalandage prévus	Dates
Courrier des lutins (occupation du domaine public)	Territoire de l'arrondissement	3 décembre 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1239350041

CA23 28 221

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (exercice financier 2024)

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement suppléant monsieur Alain Wilson, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (exercice financier 2024), lequel est déposé avec le sommaire décisionnel. (CA28 0082)

40.02 1232714013

CA23 28 222

Adoption - Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (CA28 0081).

Attendu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0081 à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2023 par sa résolution CA23 28187;

Attendu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0081 à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2023 par sa résolution CA23 28187;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (CA28 0081).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1239350030

CA23 28 223

Adoption - Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (CA28 0083).

ATTENDU l'avis publié sur le site internet de l'arrondissement pour l'avis de motion du règlement, en date du 2 octobre 2023;

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023 par sa résolution CA23 28 203;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023 par sa résolution CA23 28 203;

ATTENDU l'avis publié sur le site internet de l'arrondissement pour l'adoption du règlement, en date du 13 octobre 2023;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter, le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024 - numéro CA28 0083.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1236983004

CA23 28 224

Avis de motion et dépôt - Règlement d'emprunt intitulé : "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé".

Avis de motion et dépôt est donné par la conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé », lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.05 1238522003

CA23 28 225

Statuer de nouveau sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 3069, rue Cherrier composée des lots existants 4 298 073 et 4 298 071 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser la création du lot projeté no 6 551 204 dont la profondeur sera inférieure de 19,43 mètres à la norme prescrite à 45 mètres de l'article 20 relative aux lots situés à l'intérieur d'un corridor riverain faisant partie intégrante du Règlement de lotissement CA28 0024.

Le maire d'arrondissement suppléant monsieur Alain Wilson, cède la parole au directeur de l'aménagement urbain, monsieur Sylvain Provencher pour présenter la demande de dérogation mineure. Par la suite, il invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande.

Un citoyen pose une question concernant cette demande.

Le conseiller d'arrondissement, monsieur Richard Bélanger formule un commentaire relativement à cette demande.

ATTENDU QUE conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) un avis public est paru sur le site Internet de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève le 13 octobre 2023.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, la dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 3069, rue Cherrier composée des lots existants 4 298 073 et 4 298 071 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser la création du lot projeté no 6 551 204 dont la profondeur sera inférieure de 19,43 mètres à la norme prescrite à 45 mètres de l'article 20 relative aux lots situés à l'intérieur d'un corridor riverain faisant partie intégrante du Règlement de lotissement CA28 0024 sous les conditions suivantes :

- QUE l'établissement des services d'aqueduc et d'égout en bordure de la rue Cherrier dans laquelle une construction ou le lotissement est projeté ou que le règlement décrétant leur installation est en vigueur soit réalisé;

- QUE le lot projeté no 6 551 206 du plan cadastral parcellaire no 220410 d'une superficie de 272,2m2 correspondant à une partie du lot existant no 4 297 988 du cadastre du Québec soit acquis et joint au lot projeté 6 551 205;
- QUE le lot no 4 298 071 du cadastre du Québec soit joint au lot projeté no 6 551 204 du plan cadastral parcellaire no 220410;
- QUE l'ensemble des conditions à la présente résolution doivent être atteintes d'ici 5 ans. Dans le cas contraire, la présente résolution devient nulle et non avenue.

D'abroger la résolution CA23 28 021.

Le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger vote contre cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.06 1237905026

CA23 28 226

Nominations au sein des conseils d'administration du Centre des arts de la scène Pauline-Julien et du Complexe sportif Saint-Raphaël.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

- De nommer la conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau, comme déléguée de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la période du 25 novembre 2023 au 25 novembre 2025;
- De nommer le maire d'arrondissement suppléant, monsieur Alain Wilson, comme délégué de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du Complexe sportif Saint-Raphaël pour la période du 25 novembre 2023 au 25 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1239452032

Dépôt de documents (septembre 2023)

Rapport mensuel revenus locaux;
Rapport budgétaire sommaire;
Liste des virements budgétaires - PDI;
Liste des virements budgétaires - Budget de fonctionnement;
Conciliation - surplus du golf;
Liste des permis émis – occupation
Liste des permis émis - construction
Liste des permis émis - lotissement
Liste des nouvelles adresses dans l'arrondissement

60.01

CA23 28 227

Résolution pour le prolongement du corridor Jacques-Bizard

ATTENDU QUE depuis presque 40 ans, le projet de prolongement du boulevard Jacques-Bizard, entre le boulevard Pierrefonds et l'autoroute 40 (incluant l'échangeur entre ce boulevard et cette autoroute), a été identifié par l'ancienne Communauté urbaine de Montréal et la Ville de Montréal comme étant un réseau routier régional important qui pourrait améliorer de façon significative la congestion routière que les automobilistes doivent subir quotidiennement sur les trois artères principales existantes dans l'axe nord-sud de l'ouest de l'île de Montréal, soit les boulevards des Sources, Saint-Jean et Saint-Charles ;

ATTENDU QUE la population des municipalités et arrondissements de l'ouest de l'île situés au nord de l'autoroute 40 (A- 40) a augmenté de 40 % depuis que le projet a été identifié comme un important réseau routier régional nécessaire pour améliorer la congestion routière sur les trois artères principales nord-sud existantes ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet aurait aussi pour effet de mettre en valeur et d'améliorer l'accessibilité des secteurs d'emploi ayant un potentiel de développement de part et d'autre de l'A-40, de mieux équilibrer le volume de circulation venant du secteur au nord de l'A-40 de l'Ouest-de-l'île de Montréal ainsi que d'améliorer l'accessibilité à certains secteurs résidentiels ;

ATTENDU QUE la congestion routière sur les boulevards des Sources, Saint-Jean et Saint-Charles est devenue un enjeu de sécurité puisque les embouteillages à toute heure de la journée sur ces boulevards augmentent les délais de réponse des premiers répondants pour les résidents des arrondissements de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal, ainsi que des villes de Dollard-des-Ormeaux, Kirkland et Pointe-Claire, situés au nord de l'A-40;

ATTENDU QUE le prolongement du boulevard Jacques-Bizard permettrait un accès rapide à l'Hôpital Général du Lakeshore ;

ATTENDU QUE la construction de ce nouveau lien alternatif nord-sud pour accéder à l'A-40 s'inscrit aux projets de développement durable pour l'Agglomération de Montréal puisqu'il permettrait aux usagers d'accéder plus rapidement au terminus d'autobus Fairview et à l'éventuelle gare du Réseau express métropolitain (REM) ;

ATTENDU QU'en augmentant la capacité des véhicules dans l'axe nord-sud, ce projet faciliterait l'implantation de voies réservées aux autobus (MPB) ainsi que l'amélioration du réseau de pistes cyclables sur les autres artères du secteur;

ATTENDU QUE ce projet aurait pour effet d'augmenter la qualité de vie des résidents affectés dans les municipalités et les arrondissements de l'Agglomération de Montréal situées au nord de l'A-40;

ATTENDU QUE le rapport final, *Prolongement du Boulevard Jacques-Bizard - Étude des Besoins et concepts, Rapport Final Révisé*, publié par la Ville de Montréal en 2013, confirme que le prolongement de

Jacques-Bizard faisait partie du Plan d'urbanisme de 2004 puis du Plan de transport de 2008 de la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE la Ville de Kirkland a adopté une résolution en juillet 2014 demandant à la Ville de Montréal et au ministère des Transports du Québec de renouveler leur appui en faveur du prolongement du corridor Jacques-Bizard ;

ATTENDU QUE le 5 août 2014, la Ville de Pointe-Claire a adopté une résolution demandant à la Ville de Montréal et au ministère des Transports du Québec de prioriser la construction d'un lien entre l'intersection du boulevard Jacques-Bizard et l'autoroute 40 ;

ATTENDU QUE le 2 septembre 2014, l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève a adopté une résolution demandant à la ministre des Transports de procéder à l'initiation du projet de prolongement du corridor Jacques-Bizard;

ATTENDU QUE le 12 février 2019, la Ville de Dollard-des-Ormeaux a adopté une résolution demandant à l'agglomération de Montréal et au ministère des Transports de prioriser le prolongement du corridor Jacques-Bizard entre Pierrefonds et l'autoroute 40 ;

ATTENDU QUE le 30 janvier 2020, une lettre conjointe du CIUSSS de l'Ouest-de- l'Île, de la Ville de Kirkland, de la Ville de Pointe-Claire et de la Ville de Dollard-des- Ormeaux a été adressée au ministère des Transports soulignant que les problèmes croissants de congestion ont un impact sur l'accessibilité à l'hôpital du Lakeshore pour les résidents ainsi que pour le personnel travaillant à l'hôpital, ce qui compromet la santé de notre population, en particulier la population de plus en plus vieillissante ;

ATTENDU QUE la population des municipalités et des arrondissements de l'Ouest-de-l'Île connaîtra une croissance significative à la suite de l'implantation des stations du REM et des projets de développement qui seront initiés à leurs pourtours; et

ATTENDU QUE l'arrivée du boulevard Jacques-Bizard permettra de bonifier le réseau de transport actif et collectif structurant de l'Ouest-de-l'Île;

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève demande que ce projet soit initié avant la mise en service du Réseau express métropolitain (REM) dans l'Ouest de l'Île de Montréal afin d'optimiser le succès du REM ;

QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève demande à la Ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec de prioriser le projet de construction d'un échangeur qui relierait le projet de prolongement du boulevard Jacques-Bizard à l'A-40 ;

QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève demande au conseil d'agglomération de Montréal de prioriser le projet de prolongement du boulevard Jacques-Bizard, entre le boulevard de Pierrefonds et l'autoroute 40 afin de réduire sur les trois artères principales existantes de l'ouest de l'île, soit les boulevards des Sources, Saint-Jean et Saint-Charles, la congestion routière qui crée des enjeux de sécurité quant aux délais de réponse des premiers répondants; afin également de donner un accès rapide à l'Hôpital Général du Lakeshore ; et afin d'améliorer l'accessibilité au terminus d'autobus Fairview et à l'éventuelle gare du Réseau express métropolitain (REM) pour les usagers du transport collectif;

QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève fasse partie des discussions tenues quant au projet entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Montréal;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux bureaux du Premier ministre du Québec, de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, du ministre de la Santé, du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et des députés des circonscriptions de Robert- Baldwin, Jacques-Cartier et Nelligan ; et

QU'une copie de la présente résolution soit également transmise à la mairesse de la Ville de Montréal, au maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ainsi qu'aux maires des villes de Dollard-des-Ormeaux, Kirkland et Pointe-Claire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

65.01 1232714014

CA23 28 228

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 novembre 2023 à, 20 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement suppléant déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Alain WILSON
Maire d'arrondissement suppléant

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le mardi 5 décembre 2023.